



Contrat de stage dans une entreprise privé

Par **feliman**, le 11/05/2012 à 15:00

Bonjour,

Je suis cuisinière,j'ai déjà une experience à mon actif et cherche à développer mes compétences.Pour cela j'aimerais effectuer des stages dans de grands ou créatif restaurant gastronomique durant une période de 5 jours ,et donc sans etre rémunérer(ayant déjà une experience cela me suffit emplement).Suis je impérativement pour une si courte durée obligée de passé par un centre de formation ou une école,ou puis je faire ce stage,établissant le contrat avec moi et l'entreprise.Dans le cas ou ce ne soi pas possible,je peux peut etre demandé une autorisation auprès du préfet?

Dans l'attente de votre réponse,je vous adresse mes plus nobles et respectueuses salutation.

Par **pat76**, le 11/05/2012 à 16:39

Bonjour

Vous êtes inscrite au pôle emploi?